Assemblée Générale de l'ARDDS

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le **samedi 12 avril 2025**, à la Maison Magis, 12 rue d'Assas 75006 Paris, de 14h à 17h. Au cours de cette assemblée, le conseil d'administration sera renouvelé.

Tous les adhérents à jour de leur cotisation, sont invités à y participer pour débattre et voter les rapports présentés.

Au cours de cette assemblée, le conseil d'administration sera renouvelé pour les trois années à venir. Chaque adhérent peut faire acte de candidature au Conseil d'administration. Demander le formulaire au bureau du CA.

Chacun recevra par courrier électronique ou postal, une convocation contenant un pouvoir, accompagnée des rapports d'activités et financiers, des projets et du budget prévisionnel 2025, ainsi que les documents et modalités de vote pour l'élection du nouveau CA.

Le bureau est à l'écoute, n'hésitez pas à le solliciter : bureau@ardds.org

Le Bureau ARDDS